



Enseigner l'EPS, des risques spécifiques

Première source d'accidents scolaires, l'Éducation Physiques et Sportive (EPS) implique une vigilance continue des personnels. De la surveillance des vestiaires aux déplacements des élèves, quelles sont les précautions à prendre

Enseigner l'EPS suppose d'exploiter pédagogiquement la notion de risque tout en assurant la sécurité des élèves. L'enseignant d'EPS doit être vigilant sur les équipements et matériels utilisés, les tâches demandées aux élèves, mais aussi les modalités d'organisation de l'enseignement

Le matériel et les équipements

Avant le cours d'EPS, l'enseignant doit **vérifier le bon état du matériel et des équipements**. S'ils sont défectueux, il doit le signaler par écrit au chef d'établissement pour se décharger de sa responsabilité quant à un éventuel accident.

La surveillance des vestiaires

L'EPS doit se pratiquer avec une tenue adaptée revêtue en début de séance et retirée à la fin. « *Le temps passé dans les vestiaires, hors de la présence de l'adulte, doit être suffisant pour permettre le changement de tenue* », mais **l'enseignant peut intervenir dans les vestiaires « afin d'éviter toute dérive (chahut, violence, maltraitance) »**

Sur le terrain, les pratiques varient selon les établissements. Comme l'explique François-Xavier Pelletier, professeur d'EPS à Mâcon, « *dans notre collège, nous avons fixé comme règle 5 minutes de présence dans les vestiaires pour se changer. Lorsque les 5 minutes sont dépassées les élèves doivent en sortir, puis les vestiaires sont fermés à clef* »

Les déplacements des élèves

Les déplacements sont courants pour rejoindre le lieu de l'activité scolaire (piscine, gymnase, stade, etc.). **Jusqu'au lycée, les déplacements des élèves, pendant le temps scolaire, doivent être encadrés par l'enseignant.** Au lycée, « *le règlement intérieur peut prévoir que les élèves accompliront seuls les déplacements de courte distance entre l'établissement et le lieu d'une activité scolaire, même si ceux-ci ont lieu au cours du temps scolaire* » **Les enseignants n'ont alors aucune responsabilité en matière de surveillance. En revanche si le professeur accompagne un groupe, il y a une obligation de surveillance.**

Une discipline particulièrement exposée

En 2013-2014, **2 399 accidents d'élèves liés à l'EPS ont été recensés dans le premier degré et 9 938 dans le second degré**. L'EPS représente ainsi près de **15% des accidents scolaires dans le premier degré et 60% dans le second degré** ([Observatoire national de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement](#)). Ces chiffres sont cohérents avec le ressenti de la profession : **deux tiers des enseignants en EPS ont le sentiment d'exercer un métier où les risques encourus par les élèves et par eux-mêmes sont plus importants que pour les autres disciplines** ([étude réalisée en 2009 par le Ministère de l'Éducation nationale et la MGEN](#)).

Selon les statistiques annuelles de la FAS & USU dans le cadre de l'Offre des Métiers de l'Éducation, **les enseignants d'EPS font face à trois principaux risques : les insultes et menaces, la diffamation et la dégradation de biens**. Les dossiers concernant les enseignants d'EPS représentent environ 2% du nombre total de dossiers ouverts chaque année (124 dossiers en 2013-2014 sur 5 912).

ENSEIGNER L'EPS, DES RISQUES SPECIFIQUES

L'enseignement de l'EPS porte des valeurs d'autonomie, de responsabilisation et d'initiative. Cependant cet apprentissage du vivre-ensemble est parfois contesté par les élèves ou leurs parents.

Le sport, une école du vivre ensemble

*« Les activités physiques et sportives constituent un **élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale** », rappelle le Code du sport tout en précisant que « **la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général** ».*

*« L'EPS est une discipline scolaire obligatoire et ne se confond pas avec le sport extra-scolaire librement choisi. À tous les niveaux de la scolarité, l'éducation au "vivre-ensemble" est un incontournable qui s'exprime dans l'objectif : "savoir gérer sa vie physique et sociale" », explique François Lavie, Président de l'[AE-EPS](#) (Association pour l'Enseignement de l'Education Physique et Sportive) qui regroupe les professionnels de l'enseignement de l'EPS de la maternelle à l'université. Durant toute la scolarité, **l'EPS participe en effet à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun**.*

L'EPS et la transmission de règles

- **institutionnelles** : arriver à l'heure, avoir ses affaires, respecter le matériel, etc.
- **groupales** (relations entre les membres d'un groupe) : accepter de jouer avec ou contre quelqu'un, maîtriser ses comportements.
- **liées aux jeux sportifs** : connaissance des fautes, de l'arbitrage.
- **relatives à la sécurité** : ne pas se blesser ou mettre les autres élèves en danger.

L'enseignement de l'EPS a un impact sur la santé physique des personnels. La voix, le dos et les genoux sont notamment mis à rude épreuve tout au long de la carrière.

Des problèmes de santé liés à l'enseignement de l'EPS

Selon une [étude réalisée en 2009 par le Ministère de l'Éducation nationale et la MGEN](#) auprès de 900 professeurs d'éducation physique et sportive des collèges et lycées publics, **46% des enseignants estiment souffrir de problèmes de santé liés à la pratique de l'EPS**. Ce taux

atteint 70% pour les enseignants de 50 ans et plus. Les problèmes de dos sont les principaux problèmes de santé évoqués, suivis par des **problèmes d'articulations, de cordes vocales et d'audition**. 60% des enseignants estiment qu'un meilleur suivi par la médecine du travail serait un élément très important pour leur carrière.

Préparer le cours en amont

« Il est important de **travailler en amont sur la sécurité, l'organisation, la préparation des cours** », explique François-Xavier Pelletier, professeur d'EPS à Mâcon. « Avec l'EPS les élèves deviennent citoyens, mais dans chaque activité il y a une part de risques. Chacun doit respecter les règles de sécurité ».

Il faut être vigilant sur l'appel des élèves, les situations pédagogiques et les vestiaires

Fixer des règles pour les vestiaires

« Dans un collège il a été fixé comme règle **cinq minutes de présence dans les vestiaires pour se changer**. Lorsque ces cinq minutes sont dépassées les élèves doivent en sortir, puis les vestiaires sont fermés à clef ».

Adhérer à l'ASL

pour se sentir aidé et protégé ».

« L'ASL vous permet d'avoir l'esprit serein quand vous êtes en cours »,

Autonome de Solidarité Laïque de Charente Maritime
34 Avenue de la résistance – 17000 La Rochelle
☎ 05.46.42.52.52 ✉ asl17@orange.fr